



RÉSIDENCES
des Rives de l'Élorn

Guipavas › Le Relecq-Kerhuon



Des lieux de résidence idéalement situés au
Relecq-Kerhuon et à Guipavas.
entre mer et campagne



Le SIVU des Rives de l'Elorn, la Direction et le Personnel vous souhaitent la bienvenue au sein de la Résidence.

Le but du présent livret est avant tout de vous permettre, ainsi qu'à vos proches, de mieux connaître l'établissement, son environnement, votre séjour.

Sachez que cette maison est la vôtre et que tous les moyens dont nous disposons sont mis à votre service pour vous offrir un séjour agréable.

Notre but est d'assurer votre bien-être grâce à des soins individualisés qui tiennent compte de votre degré d'autonomie.

Nous n'intervenons que lorsque c'est nécessaire et ne faisons pas à votre place ce que vous pouvez faire vous-même.

Cette maison est ouverte, vous pouvez entrer et sortir au gré de vos envies, recevoir des visites, inviter des proches pour les repas, participer aux activités proposées, en suggérer des nouvelles.

Votre parcours, votre personnalité et tout ce que vous pourrez apporter contribueront à faire vivre et à animer la vie de la communauté.



Vie pratique

Un premier contact

Sur rendez-vous, un membre du personnel vous recevra pour faire avec vous une visite des locaux et répondre à toutes vos questions.

Votre séjour

Hébergement



Votre chambre ou studio comprend :

- Un cabinet de toilette avec douche.
- Une prise de TV et une prise téléphone permettant d'avoir une ligne privée.
- Un lit médicalisé.
- Votre chambre ou studio est votre nouveau domicile, selon la capacité du logement, vous pouvez apporter petit mobilier et objets tels que cadres, photos, bibelots pour le personnaliser .

L'établissement fournit :



- Le linge de literie et de toilette (draps, couvertures, taies, gants de toilette, serviettes ou draps de bain) garantissant un entretien régulier du linge.
- Pour votre confort, les changes et les protections sont proposés par la structure et adaptés à votre degré d'autonomie.



L'entretien :

- L'entretien de la chambre ou du studio est assuré par le personnel de la résidence.
- L'agent d'entretien est entre autres chargé de résoudre les petits problèmes techniques.

Animation

Chaque jour des animations sont proposées : goûters, lectures, rencontres intergénérationnelles etc.

- Vous êtes libres de participer et surtout de suggérer de nouvelles activités !
- Le journal local est mis à votre disposition à l'accueil.
- L'établissement propose également de façon régulière, un journal interne rédigé par une équipe pluridisciplinaire à laquelle les résidents sont associés s'ils le souhaitent.



Conseil de vie sociale

C'est un organisme consultatif composé de résidents, familles, personnels, élus pour trois ans qui a pour mission essentielle de donner un avis sur le fonctionnement et la vie quotidienne de l'Etablissement.



Vie quotidienne



Les Repas



Notre chef cuisinier et son équipe mettent leurs compétences à votre service afin de vous proposer des menus convenant à vos habitudes culinaires.

- Les repas sont servis en salle à manger **A 12 h 00** pour le déjeuner.

A 18 h 45 pour le dîner.

Nous vous apportons votre petit déjeuner dans votre studio tous les matins.

- Les principaux régimes sont respectés. Les repas peuvent être servis en chambre en cas de maladie constatée par le médecin sur évaluation de l'équipe pluridisciplinaire.



Les repas invités

- Vous pouvez inviter des personnes de votre entourage à partager vos repas. Nous vous demandons juste de nous prévenir 8 jours à l'avance afin de commander son repas.

Le Courrier

- Le courrier est distribué chaque jour par un agent de l'établissement.
- Le courrier que vous déposerez à l'accueil sera posté le lendemain.



Le Culte

- Une messe est célébrée mensuellement. Les dates d'intervention sont disponibles auprès de l'agent d'accueil.

Votre santé

- Vous avez le libre choix des services de transports extérieurs, du médecin et des auxiliaires médicaux autorisés à intervenir par l'établissement*.
- La surveillance est assurée par des aides-soignantes et des infirmières de la structure.
- Les médicaments sont distribués jour et nuit par le personnel médical de la structure.
- L'organisation des soins est supervisée par le médecin coordinateur.



Le Linge

Tout le linge marqué par vos soins est lavé, séché et repassé par un prestataire de l'établissement puis redistribué par nos services.

- Le linge sale est réuni à la lingerie une fois par jour et vous est restitué dans la semaine qui suit.
- Le linge non marqué ou le linge que vous souhaitez entretenir vous-même reste à votre charge.



Coiffure

- Vous pouvez solliciter les services d'une coiffeuse sur rendez-vous à l'initiative des résidents ou leur famille.



* La liste des médecins ayant contractualisé avec l'établissement conformément au décret n° 2010/1731 du 30/12/10 relatif à l'intervention de professionnels de santé exerçant à titre libéral dans les EHPAD.



Votre sécurité

Un dispositif d'appel malade est à votre disposition pour contacter le personnel en cas de besoin.

Les consignes de sécurité



- Fumer dans l'établissement est interdit par la loi. Vous pouvez cependant fumer à l'extérieur de l'établissement ou dans votre chambre ou studio, à condition de ne pas fumer dans votre lit.
- Les couloirs et escaliers doivent rester dégagés. Aucun objet ne doit y être entreposé, même temporairement.

Conduite à tenir en cas d'incendie

A chaque étage, un plan d'évacuation est affiché.



- Le personnel a suivi une formation de sécurité incendie et vous indiquera les consignes si cela s'avérait nécessaire. Nous vous demandons donc de suivre leurs instructions à la lettre.
- Tout résident qui constaterait un défaut de fonctionnement de quelle que nature que ce soit, est invité à le signaler immédiatement à l'accueil. En cas de problème la nuit, vous pouvez le signaler au personnel de garde.

Votre protection

- La direction délivre aux représentants, courtiers etc. une autorisation de visite. Si ces personnes se montraient insistantes, déclenchez le signal d'alarme pour recevoir de l'aide.
- Votre attention est attirée sur les dangers auxquels vous vous exposez en accordant votre confiance à des inconnus se présentant à vous sous des motifs divers. Exigez toujours que les inconnus soient munis d'une autorisation de visite de la direction avant de les laisser entrer dans votre logement.

Protection juridique des majeurs

- Au cas où une altération des facultés mentales ou corporelles met une personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts, des mesures de protection peuvent être mises en œuvre conformément à la législation applicable à la protection des incapables majeurs.
- Sur la demande du médecin, d'un membre de la famille ou d'un proche, le juge des tutelles peut décider de la mise en place du type de protection juridique adapté.



Ce questionnaire vous est destiné

Nous souhaitons améliorer votre accueil, vos conditions de séjour, ainsi que votre accompagnement, c'est pourquoi, nous sollicitons vos remarques et suggestions. Sachez que toutes vos observations restent strictement anonymes et confidentielles.

● Votre avis sur le séjour (précisez votre degré de satisfaction sur les points suivants)

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Mécontent	Sans opinion
Accueil					
Délais d'attente					
Démarches administratives					
Informations					
Soins					
Confort de l'hébergement					
Respect de votre intimité					
Organisation du séjour					
Organisation du service durant le WE					

● Votre avis sur l'accueil à la résidence

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Mécontent	Sans opinion
Amabilité au téléphone					
Qualité de l'information					
Attention portée au résident					

● Votre avis sur la restauration (comment jugez vous les repas en terme :)

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Mécontent	Sans opinion
De qualité					
De quantité					
De présentation					
De respect des régimes					

Vos commentaires :

.....

.....

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1 Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2 Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3 Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4 Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5 Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6 Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7 Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8 Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9 Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10 Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11 Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12 La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13 Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14 L'information

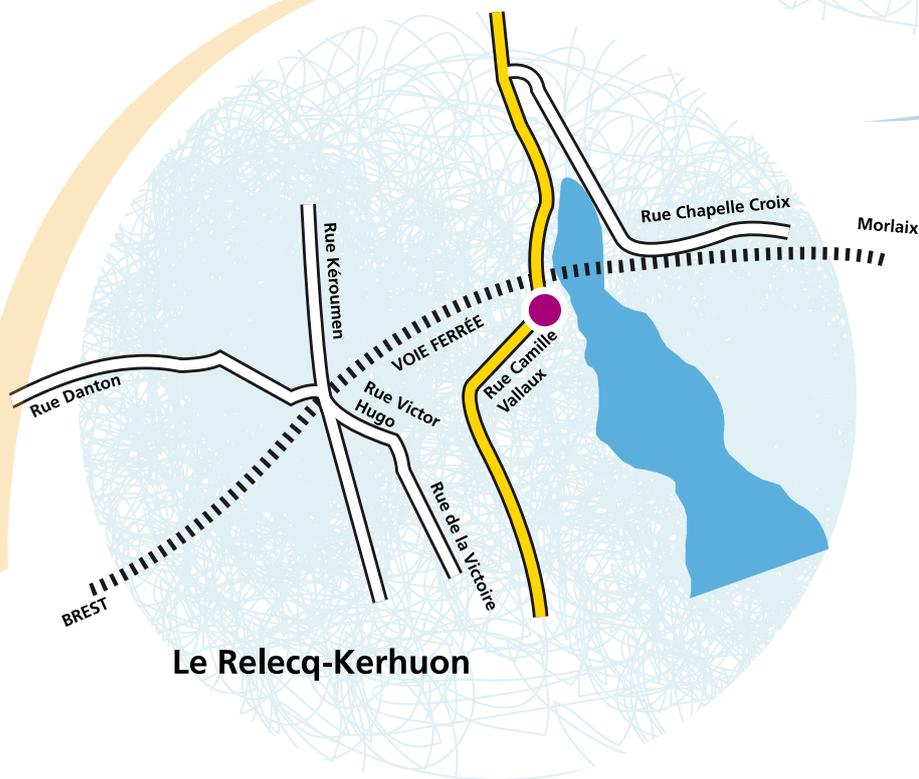
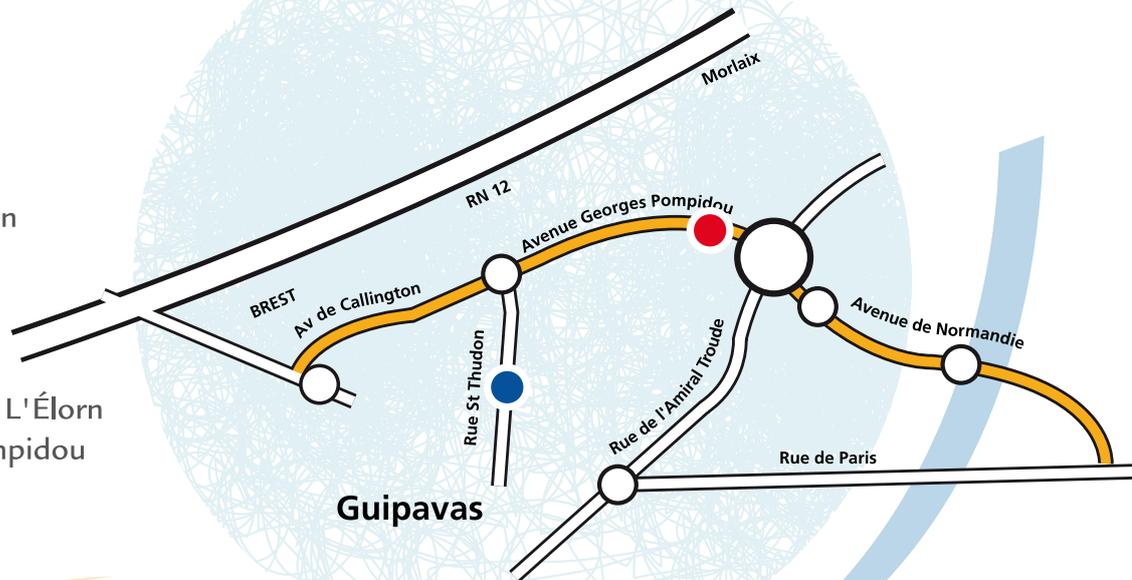
L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.



RÉSIDENCES
des Rives de l'Élorn
Guipavas > Le Relecq-Kerhuon

Guipavas

- Résidence Jacques Brel
58, rue de Saint Thudon
29490 Guipavas
Tel : 02 98 84 69 37
- Résidence des Rives de L'Élorn
9, avenue Georges Pompidou
29490 Guipavas
Tel : 02 98 84 86 43



Le Relecq-Kerhuon

- Résidence de Kerlaouéna
34, rue Camille Vallaux
29480 le Relecq-Kerhuon
Tel : 02 98 28 08 54